



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Communiqué de Presse

Dispositif du plan canicule pour l'été 2005 Niveau 1

Le 25 juillet 2005

Le plan canicule : un dispositif national

Pour la deuxième année consécutive, le ministère de la Santé et des Solidarités, en collaboration avec tous les organismes de santé nationaux et locaux, a élaboré un dispositif d'actions locales et nationales à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin de prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule. Ce dispositif s'organise autour des cinq piliers suivants : mise en œuvre de mesures de protection des personnes à risques hébergées en institutions, repérage des personnes à risques isolées, système d'alerte adapté, appel à la solidarité, dispositif d'information pour tous. Le plan national canicule présente quatre niveaux d'alerte :

- *la veille saisonnière – niveau 1 ;*
- *la pré-alerte – niveau 2 ;*
- *l'alerte – niveau 3 ;*
- *la mobilisation maximale – niveau 4.*

Par ailleurs, le plan national canicule 2005, contrairement à l'année dernière pourra être activé dans le ou les seuls départements concernés, par le préfet, sur tout ou partie du département ; ce, en fonction des informations transmises par l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Des acteurs locaux préparés

Pour tenir compte des dispositions du plan national, le plan 2004 de gestion de la canicule pour le département des Hautes Pyrénées a été actualisé. Il a été présenté le 12 juillet aux établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et des personnes lourdement handicapées, qui l'ont validé. Ce plan, annexé à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2005, associe tous les acteurs locaux de la santé et de la protection sociale afin de mettre en place un dispositif de veille tout au long de cet été. Monsieur le Préfet s'est assuré de la mise à jour du dispositif d'aide au profit des personnes fragiles (personnes âgées et handicapées, enfants en bas âges...) en cas de fortes chaleurs. La Cellule interrégionale d'épidémiologie de Toulouse active tout au long de l'été son réseau de surveillance et d'alerte basé sur des données sanitaires : appels au SAMU, passages aux urgences, hospitalisations après passage aux urgences, fournies au Service Régional des Urgences, interventions pour secours à victime du SDIS, nombre de décès enregistrés à l'état civil de la ville sentinelle (Tarbes).

Des outils de prévention et d'information

- Éditée par l'INPES, **une brochure d'information « Canicule : santé en danger »** a été distribuée aux différents services de l'Etat, aux Centres Locaux d'Information et de Coordination pour les personnes âgées, aux Services de Soins Infirmiers A Domicile.
- Une plate-forme téléphonique nationale d'informations et de recommandations est également accessible au **0 821 222 300**. Ouvert du 1^{er} juin au 31 août de 8 h 00 à 20 h 00 du lundi au samedi et facturé 0,12 euro/minute, ce numéro a pour mission de diffuser des messages de conseils et de recommandations et de traiter les demandes d'informations générales de la population.

Pour toute information complémentaire, www.sante.gouv.fr.